

COMMUNIQUE OFFICIEL
ASSOCIATION DES FRANCHISES CARREFOUR

Le 04 janvier 2024,

Cher(e)s ami(e)s

Vous le savez, L'AFC a toujours choisi le dialogue pour trouver des solutions et équilibrer notre relation avec notre franchiseur Carrefour.

C'est pour cette raison que nous avons proposé, des réunions trimestrielles depuis deux ans et demi avec les instances dirigeantes de la proximité.

Nous fondions beaucoup d'espoir sur ces réunions, pour proposer des modifications, et construire ensemble une franchise partenaire et pérenne.

Malheureusement, ces réunions se résumaient à des « comités d'échanges » avancés, discours descendants, sans aucune écoute, ni volonté de changement encore moins d'évolution.

Devant ce mépris, nous avons donc décidé de préparer une assignation pour porter nos déséquilibres devant les tribunaux étatiques compétents afin de faire reconnaître nos droits.

Après une mise en demeure à Carrefour d'une future assignation, la direction de la proximité nous proposait une médiation, visiblement pour temporiser. Fidèle à notre esprit de dialogue, nous avons accepté naturellement.

Nous avons mis fin à cette médiation car pour réussir une médiation, il faut être deux et là nous étions tout SEUL.

Nous avons donc repris notre action et décider, NOUS, de faire ce que l'on dit.

L'assignation a été signifiée à SELIMA, PROFIDIS, CSF, CPF le 26 décembre 2023.

Le tribunal de RENNES compétent l'a reçue le 27 décembre 2023.

L'assignation a été signifiée à la DGCCRF le 30 décembre 2023.

L'assignation a été signifiée à Monsieur Le Ministre Bruno Le Maire le 31 décembre 2023.

L'ASSIGNATION porte sur :

- Le montage contractuel imposé entraîne un déséquilibre significatif.
- Le déséquilibre significatif entre les droits et les obligations de chaque partie.
- L'absence de rentabilité économique du franchisé.
- Détournement de la franchise participative par le jeu des clauses statutaires et du pacte d'associé.
- Les statuts une impossibilité de sortie du réseau au bénéfice inévitable de Carrefour.

Nous vous donnons rendez-vous, le 18 janvier 2024 à 14 heures au Tribunal de Commerce de RENNES, nous avons besoin absolument de chacun d'entre vous pour défendre nos/vos droits. Votre présence est requise et vraiment indispensable afin de prouver aux juges la détermination des membres de l'AFC concernant notre volonté sur cette assignation.

Nous croyons fortement en notre justice afin de rétablir un juste équilibre.

Le bureau, CMS LEFEVRE et moi-même, nous vous remercions de votre soutien, qui récompense tout le travail effectué depuis trois ans.

N'hésitez pas à parler de l'assignation à vos collègues afin qu'ils nous rejoignent et de pouvoir les inclure dans celle-ci.

Thierry Barbier
Président de l'AFC